



## Informations municipales



### En direct du Conseil Municipal des 2 et 16 janvier

- Attribution du **marché d'éclairage public** lié aux travaux des bords de Loire à l'entreprise SPIE, conformément à l'avis du maître d'œuvre.
- Acte de l'augmentation de 0,50€ par jour pour l'accueil des enfants de Chaumont au **centre de loisirs** de Veuzain-sur-Loire.
- Présentation par le Cerema et la Région Centre de la proposition de **règlement de cogestion du coteau**.
- **Point financier** sur les travaux de bord de Loire.
- Décision d'acquérir une **tondeuse autoportée** pour un coût de 9 310€.
- Décision d'émettre un **avis favorable** sur la version définitive du **PLUI-HD** avec 2 observations à propos des corridors écologiques et des règles de cogestion du coteau.

### Autres informations

92% de la population chaumontaise a répondu dans les temps à l'**enquête de recensement**. Merci à toutes et tous d'avoir accompli ce devoir civique. **Merci également à nos 3 agents recenseurs** qui ont exercé leur mission dans un contexte sanitaire compliqué.

La Municipalité remercie l'association « **Chaumont-sur-Loire au Fil du Temps** » qui offre son ouvrage *Balade au fil du temps à Chaumont-sur-Loire vers 1900...*, recueil commenté d'aquarelles du peintre Eugène Renou. Ce livre, édité en 2008, sera offert aux mariés de la commune. La Municipalité offre également depuis 1 an et demi le livre de Gérard Steinmetz *Vivante Loire, fascinante Loire*.

Le **bulletin municipal** annuel sera distribué fin mars. Il détaillera notamment l'ensemble des manifestations prévues dans l'année.

Un second arbre (**micocoulier**) sera planté courant mars dans le potager derrière le restaurant scolaire.

La **salle de la Renaissance**, désormais municipale suite au don de l'association la Renaissance, reste disponible à la location. De nouveaux tarifs seront proposés lors du prochain Conseil Municipal, ainsi qu'un règlement pour la mise à disposition auprès des associations. Renseignements en Mairie.

### Agenda du mois :

**Samedi 5 mars** (puis 2 avril, 7 mai, 4 juin) :

Permanence de 9h à 11h30 salle de la Mairie pour établir le pass Domaine à tarif réduit pour les habitants (identité, chèque, photo si 1<sup>er</sup> pass, justificatif de domicile, coordonnées tél et mail). Possibilité de déposer le tout sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la Mairie (*permanence chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois jusqu'en juin*). **Déjà 150 pass vendus !**

**Tous les vendredis :**

Petit marché d'hiver de 15h à 19h. La promenade est barrée sur ce créneau.

**Samedi 12 mars :**

Conférence de la LPO « oiseaux des campagnes, auxiliaires des agriculteurs et des jardiniers ». 14h salle de la Renaissance

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril :**

Reprise du marché saisonnier de 15h à 20h. 23 commerçants vous y attendent jusqu'à fin septembre



**Prochains Conseils Municipaux :**  
8 et 30 mars, 2 mai,  
1<sup>er</sup> juin, 4 juillet  
(à confirmer)

## Informations citoyennes : Changements d'horaires à la Mairie

**Vous pouvez désormais vous rendre au secrétariat de Mairie :**

Le **lundi** de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Du **mardi au vendredi** de 9h à 12h30  
Chaque 1<sup>er</sup> **samedi** du mois de 9h à 12h

*En cas d'impossibilité absolue de vous déplacer sur ces créneaux, vous pouvez solliciter un rendez-vous à un autre moment.*

**Etat-civil :**

**Naissance :**

Eden Duvoux le 23/01/2022  
Yaël Fromont le 31/01/2022

**Décès :** José Bassan le  
21/01/2022

## Vie associative : après-midi jeux pour tous

La **bibliothèque de Chaumont-sur-Loire** est municipale depuis sa création il y a 20 ans. Ce n'est pas une association mais sur le même principe, elle est animée par une équipe de bénévoles qui agit pour donner le goût de la lecture à tout âge. Ces bénévoles impulsent des animations autour du livre, autant d'occasion de promouvoir leurs activités, telles que 1000 lectures d'hiver, après-midi contes pour les enfants ou participation sur des temps forts communaux (marché, festival, forum, ...).

**Nouvelle proposition ! La bibliothèque, soutenue par la Direction de la lecture publique ( DLP 41) organise des après-midi jeux pour les petits et grands :**

En mars salle de la Mairie : Grands jeux de société le mardi 15 mars à partir de 14 h et le dimanche 20 mars à partir de 15 h

En avril pendant les vacances scolaires (lieu à préciser) : Grands jeux en bois pendant 6 après-midi :  
mercredi 13 - jeudi 14 - vendredi 15 avril - mardi 19 - mercredi 20 - jeudi 21 avril à partir de 15 h

**Venez vous divertir et passer un agréable moment**

## Votre patrimoine

### Appel à contribution, la suite !

Le secrétariat a reçu les propositions d'une dizaine d'entre vous suite à la sollicitation sur cette même rubrique le mois dernier. Parmi celles-ci, des propositions liées à l'histoire des lieux, aux anciens propriétaires, aux activités exercées à proximité, mais aussi à des espaces naturels à mettre en valeur. Vous avez également proposé d'honorer la mémoire d'évènements ou de personnages liés à l'histoire de Chaumont.

**Merci pour cette 1<sup>ère</sup> série**, n'hésitez pas à continuer à contribuer tout au long du mois de mars, sur papier libre dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par mail.

**Pour rappel, les lieux concernés sont :**

- \* **l'espace du marché**
- \* **le grand espace du square**
- \* **le parking face à la boulangerie**
- \* **le parking rue de la Plage**
- \* **le parking en contrebas de la pharmacie**
- \* **le verger derrière la Tuilerie**
- \* **Le camping municipal** (actuellement « la grosse grève »)

Et encore **2 rues à baptiser** du côté du Gouloup : l'une entre la rue des Argillons et le chemin des Fines Oseilles, l'autre derrière l'éco hameau.

## Votre environnement

### Enseignes, pré enseignes et publicité...

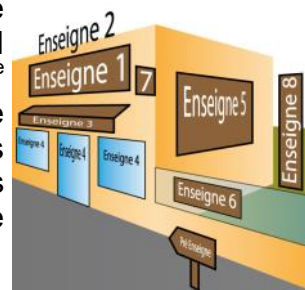
La Municipalité a engagé une démarche pour élaborer une **charte signalétique** adaptée à notre village.

Ce travail se fait en concertation avec le **CAUE** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'**ABF** (Architecte des Bâtiments de France).

Le code de l'environnement et celui de l'urbanisme fixent des règles claires en matière de signalétique. Ainsi, aucune publicité ni pré enseigne ne peut être installée dans le périmètre protégé au titre des monuments historiques. A Chaumont, une grande partie du village est concernée par les fameux 500 mètres. De même que les façades, toutes les enseignes (installations et modifications) doivent faire l'objet d'une demande préalable.

L'objectif de cette charte est d'**adapter le cadre réglementaire afin qu'il corresponde au mieux à la réalité de notre village.**

Après une phase de diagnostic de l'existant, le CAUE organisera un temps de réflexion et d'échanges avec les commerçants et entendra les besoins et les attentes. L'élaboration de la charte se fera à partir de ces données, en concertation avec le groupe de travail composé d'élus. Une 1<sup>ère</sup> restitution sera faite auprès des professionnels dont les regards croisés contribueront à faire évoluer la version finale.



## Infos santé :

*Le masque n'est désormais plus obligatoire sur le marché.  
Les professionnels de santé de notre commune, infirmières et pharmacien,  
se tiennent à votre disposition pour la vaccination.*

### Pharmacies de garde en mars :

6 mars : Herbault / 13 mars : la Chapelle / 20 mars : Chaumont / 27 mars : St Sulpice